



Les urgences dentaires



Dimanche et jour férié



Au cabinet du chirurgien-dentiste de garde : couverture départementale



Régulation par un chirurgien-dentiste pour réserver les RDV aux urgences

Pour accéder aux urgences dentaires :



**Appeler au 02 38 81 01 09 de 8h30 à 12h30
pour un RDV le jour-même**

Les jours ouvrés, vous pouvez vous adresser aux chirurgiens-dentistes exerçant sur le territoire dont la liste est disponible dans notre annuaire, qui font au mieux pour répondre à vos demandes de soins.



Lien vers l'annuaire des praticiens exerçant sur le territoire